

**RÊVE & RÉALISE**

avec  
**Unis Cité**

# APPEL A CANDIDATURE

## 8 mois pour REALISER VOTRE PROJET SOLIDAIRE !

Vous avez moins de 26 ans ? Vous êtes sensibles aux grandes questions de notre société : discriminations, environnement, grande exclusion, solitude des personnes âgées... ?

Vous avez en tête un projet qui pourrait apporter une réponse concrète et positive ? Rejoignez-nous !

Un service civique « Rêve et Réalise », c'est une opportunité unique de rejoindre une équipe de jeunes porteurs de projets issus de tous horizons.

En 8 mois, 28 heures par semaine, vous aurez le temps de réfléchir, de monter et de tester le projet solidaire qui vous tient à cœur tout en étant formé et accompagné au quotidien.

### En intégrant Rêve & Réalise, vous serez :

- + **Formé** au montage de projet
- + **Soutenu** par un coordinateur d'équipe, qui vous soutiendra dans la réalisation de votre projet
- + **Parrainé** par un professionnel qui vous conseillera et vous ouvrira son réseau
- + **Accueilli** dans un espace de travail collectif (à Cap Berriat) afin que les idées et l'enthousiasme circulent !
- + **Indemnisé 573€/mois**, au titre de l'indemnité du Service Civique\*

### Rêve & Réalise, c'est pour qui ?

- + Il suffit d'avoir **entre 16 et 25 ans**, une idée de projet solidaire, et d'être motivé !
- + Le programme est accessible à tous, quel que soit le niveau de diplôme ou le parcours.
- + Pour un même projet, il est possible de candidater seul ou par équipe de 2 ou 3. Parlez-en autour de vous.

### Comment intégrer Rêve & Réalise ?

- 1/ Participez à une réunion d'information collective
- 2/ Affinez votre projet avec l'aide d'un coordinateur d'équipe
- 3/ Enfin, passez un entretien de sélection afin d'échanger sur votre projet et vos motivations

Durée du service civique : 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 juin 2017  
Date limite : 10 octobre 2016

Contact : Guillemette DURDAN  
[gurdan@unis-cite.fr](mailto:gurdan@unis-cite.fr)  
06 98 73 61 77

\* 573€/mois = 467€/mois + 106€ en nature pour les frais d'alimentation ou de transport.  
Par ailleurs, l'engagement de Service Civique ouvre droit à une protection sociale de base complète directement prise en charge par l'Etat. Les volontaires bénéficient de la couverture des risques maladie, maternité, invalidité et accident du travail. Par ailleurs, l'Etat acquitte une contribution supplémentaire au titre de l'assurance vieillesse, au bénéfice du régime général, en sorte que l'ensemble des trimestres de Service Civique effectués puisse être validé au titre de l'assurance retraite.

[www.reve-realise.fr](http://www.reve-realise.fr)